L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX, No 73 RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLÉANS.

MARDI MATIN, 26 MARS.

Affaire Janvier de la Motte

ANCIEN PRÉFET.

(Audience du 27 février.)

(Suite.)

Interrogatoire de Bourguignon.

La séance s'ouvre à 10 heures un quart. Les accusés sont introduits.

M. le président procède à l'interrogatoire de Bourguignon, architecte.

L'accusé n'a pas la voix forte, il a beaucoup de peine à s'expliquer.

Il prétend faire remonter au chef de comptabilité de la préfecture les combinaisons ayant pour but de faire des mémoires fictifs.

Le président fait remarquer que le chef de la comptabilité a prétendu n'être que l'instrument du préfet.

Interrogatoire de Boulanger.

Boulanger, le troisième accusé, se lève pour répondre aux questions de M. le président, qui rappelle à l'accusé que le juge de paix a dressé un rapport présentant Boulanger comme un homme sans moralité. Celui-ci nie formellement et déclare n'avoir jamais donné ni fêtes, ni bals.

L'accusé pâlit légèrement en répondant à M. le président.

L'accusé reconnaît avoir fait des mémoires fictifs.

Interrogatoire de Vitteccq.

M. Vitteccq se lève pour répondre à l'accusation de faux qui lui est reproché. Il avait prétendu dans l'instruction que le taux avait été commis par le secrétaire de sa mairie, mais aujourd'hui il reconnaît que c'est lui. Celui-ci prétend que le préfet a fait avec lui une brochure contre l'administration qui fut saisie.

M. le président fait passer à l'accusé une note dans laquelle il recommandait au préfet de faire exempter du service militaire certains jeunes gens de ses amis, et au contraire de frapper sans pitié (le mot est textuel) certains autres qui n'étaient pas de ses amis. L'accusé reconnaît la note comme émanant de lui.

Avant de commencer l'audition des témoins, M. le président l'élix demande à Vitteccq si, relativement au faux qui lui est reproché, il a voulu dire qu'il fût l'œuvre d'une autre personne.

R.—J'ai déclaré, monsieur le président, que la surcharge n'était pas de ma main.

Me Duédé. — M. Vitteccq n'en a pas moins accepté la responsabilité.

M. le président.—La personne qui a commis ce faux est elle cité comme témoin?

R.—Non, monsieur le président; elle est morte l'an dernier; mais elle n'aurait pu d'ailleurs être appelée.

M. le président.—C'est peut-être parce qu'elle est morte qu'on l'accuse aujourd'hui. Cela est assez commode.

D.—Je dois vous rappeler la note surprise à la mairie de Beaumont-le-Roger, dans laquelle, à propos du conseil de révision, vous recommandiez de jeunes conscrits au préfet et cherchiez à faire aux autres. Vous connaissez cette note?

R. Non.

D. Vous la niez?. - R. Je ne la nie ni ne l'affirme. Je dis que je ne la connais pas.

D. Eh bien vous allez la revoir.

M. le président fait passer cette pièce sous les yeux de l'accusé.

D. Les reconnaissez-vous maintenant?

R. Oui, parbleu, elle est de moi.

D. Et qu'en dites-vous? — Que je ne voulais pas favoriser les jeunes gens riches.

M. le président. — Vous l'adressiez à votre ami Janvier et vous la signiez: "Pasquport de Beaumont." (Rire dans l'auditoire.) C'était le sobriquet donné à Vitteccq, messieurs les jurés, dans l'intimité, par Janvier à la Motte. "Attention au No 4, soutien de famille. Sans pitié pour le 11. Ogre." Qu'était-ce que No 11?

Vitteccq. — C'était un richard.

M. le président. — Le fils d'un conseiller municipal qui était votre ennemi.

M. le président, continuant à lire. — Branc, 41, lieutenant des Haye, "à prendre?"

M. le président. — Qu'était-ce un partisan de Haye? sans doute un ennemi de vos ennemis?

Vitteccq. — Haye avait fait beaucoup de mal dans le pays.

M. le président. — Accusé, ce fait de moralité est grave, très grave contre vous. Asseyez-vous. Nous allons entendre les témoins.

On procède à l'audition des témoins. Nous ne citerons que les principales dépositions.

Le premier est M. Deschamps, maire d'Evreux. Il dépose de la façon suivante:

Au moment du concours régional, M. le préfet prit sur lui d'ajouter à la fête une exposition hippique. Le conseil municipal, dans l'espoir que cette exposition serait pour la ville une source de bénéfices, voulut bien voter 25,000 francs.

Cette somme était insignifiante pour M. Janvier de la Motte; il se mit à l'œuvre et si bien, que les dépenses s'élevèrent bientôt à 127,000 fr. Il est vrai que le conseil général avait voté de son côté 60,000 francs; mais on voit que l'écart était encore considérable. Ce fut le point de départ des difficultés entre la préfecture et la municipalité. M. le préfet me désigna à tout le monde comme l'ennemi du concours; je lui répondis que je n'étais l'ennemi que des dépenses exagérées.

M. Janvier de la Motte discute alors les chiffres que vient de produire M. Deschamps, et explique comment toutes ces sommes ont été régulièrement dépensées.

Je n'allais jamais, dit-il en terminant, dans quelque coin du concours que ce soit sans faire des distributions incessantes. J'y arrivais les poches pleines d'or et j'en repartais lorsqu'elles étaient vides.

D. J'ai ouï-dire qu'on vous reproche, ce sont ces largesses que vous faisiez avec l'argent des contribuables.

M. Deschamps.—Et qui ont eu pour résultat que des dépenses personnelles du préfet ont été payées par la ville.

M. le comte d'Espagny, trésorier-payeur-général du département du Rhône:

J'ai connu M. Janvier de la Motte il y a seize ans, dit-il, alors qu'il était sous-préfet de Saint-Etienne. On était satisfait de son administration, qu'on demanda son administration à la préfecture de la Loire. Quant aux questions d'argent, j'ai toujours vu M. Janvier de la Motte les traiter avec la plus parfaite loyauté.

D. Qu'était-ce que certain Trouteau, qui plus tard a commis des faux?

R. C'est homme m'avait été recommandé par M. Janvier. Je n'aperçus un jour qu'il avait imité ma signature; j'en prévins M. Janvier, dont le nom se trouvait sur quelques billets émis par cet agent. M. Janvier voulut payer les dettes vraies et les faux billets, et Fouseau fut mis en liberté après quelques mois de prison préventive.

M. Demarquay, chef adjoint de la police municipale, fait ensuite une déposition impatiemment attendue: car on se doutait bien qu'elle devait renfermer quelques détails piquants sur la façon dont M. Janvier de la Motte employait ses congés à Paris.

M. Demarquay s'exprime à peu près en ces termes:

J'ai été chargé de procéder à une enquête à Paris sur les antécédents de M. Janvier de la Motte. M. Janvier fréquentait depuis longtemps la femme Prat, très connue à Paris, condamnée plusieurs fois pour prostitution, et souvent elle lui a procuré des femmes.

En 1869 M. Janvier avait pour maîtresse Mlle Crouisse, du Palais-Royal. Il paraît qu'il a dépensé pour elle près de 400,000 fr.; mais lorsque j'ai interrogé cette dame sur ses rapports avec M. Janvier de la Motte, elle m'a répondu qu'elle avait connu tant d'autres personnes, qu'elle ne se rappelait plus ce dont je voulais lui parler.

Il a vécu aussi quelque temps avec Mlle Rose Pichon; et durant le court espace de leurs relations, il a également dissipé beaucoup d'argent avec elle. D'après les renseignements pris, M. Janvier a souvent successivement les trois sœurs Ramault. Il a vécu en dernier lieu avec la plus jeune. Dans la maison, l'enfant de cette dernière était appelé le "petit Janvier." Il avait installé très richement Mlle Henriette Renault.

Il quittait à tout moment Evreux pour venir à Paris, courait les théâtres et menait une vie très relâchée.

M. Janvier de la Motte.—Eh! mon Dieu! Je ne suis pas l'ensemble des faits que on me vient donner comme un habitué de Mabille, de la Bullier, et il y a certainement plus de 10 ans que je n'ai mis le pied en ces endroits.

M. le procureur général.—Avez-vous eu une maîtresse Henriette Renault qui venait souvent à Evreux, et descendait à la préfecture, où on ne la connaissait que sous le nom de madame Janvier?

M. Demarquay.—Je l'ai entendu dire.

Mlle Dremies, propriétaire à Paris—déposition lue en vertu du pouvoir discrétionnaire—J'ai eu assez longtemps des relations avec M. Janvier. Ces relations ont cessé depuis un moment, entre *Les Dames* et moi, des disputes à propos des mandats de Janvier auprès d'elle. Notre liaison renoncée dédit à quelques années et, naturellement, je ne m'en rappelle plus les détails. D'autres que lui s'occupaient d'elles en même temps que lui. Elles ne m'ont rien noté; mais je puis déposer ce point. (Rires dans l'auditoire.)

M. le président. — Ces rires sont incompréhensibles. Je ne tolérerai aucune manifestation.

Janvier. — Je proteste contre certaines allégations.

M. le président.—Les faits cependant sont là. Vous parlez de ceux dont il a parlé le témoin.

Janvier.—Il y en a d'incontestables, je ne le nie pas, mais en les ramène aussi, de la plupart.

M. le président.—Et, voilà la vie que vous meniez, vous homme marié, père de trois enfants!

M. le président donne lecture de la déposition suivante:

Veuve Blanchard, 42 ans, de Saint-Etienne.—Je connais depuis 8 ans M. Janvier, qui a été désigné de son service par le préfet. Il m'a dit